



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 23 avril 2018

L'an deux mil dix-huit le 23 avril à 18h15, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 avril 2018 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Patricia JOURDAIN, Rita AUGUSTO, Jean-Paul BERTRAND, Mireille BARBIER, Jean-Mary COUTON, Jean-Louis PETRUS, Nicole SAGNY, Michèle SAUVAGE, Jean-Jacques RABIER..

Absents excusés :

Monsieur Gérard OUDART donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU,
Monsieur Jean-Claude ALMYR donnant pouvoir à Monsieur Jean-Louis PETRUS,
Madame Claire VALLA donnant pouvoir à Madame Nicole SAGNY.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Patricia JOURDAIN est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers votants : 14

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 MARS 2018

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

19-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE TEPCV-CEE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire rappelle que suite à l'audit éclairage public réalisé en 2017 et dans la continuité des actions initiées pour réduire la consommation d'énergie pour lesquelles la Communauté de Communes Val de Cher Controis a signé une convention de partenariat avec la Société PME (Penser Mieux Energie) afin de valoriser au mieux les certificats d'Economie d'Energie (CEE), il a été décidé de déposer un dossier de rénovation de l'éclairage public.

Plusieurs devis ayant été discutés lors des commissions travaux et finances Madame le Maire indique qu'il convient maintenant de lancer les travaux, qui pour bénéficier du financement CEE, devront être terminés fin octobre 2018.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décident de confier les travaux à l'Entreprise CITEOS pour un montant hors taxes de 18 284,00€

- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer le devis correspondant, les crédits nécessaires figurant au budget primitif 2018.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 avril 2018
Et de l'affichage le 25 avril 2018

20-TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Madame le Maire indique que suite l'élaboration par la commission voirie du programme des travaux neufs et d'entretien, il y a lieu de lancer les travaux dans le respect des crédits inscrits au budget primitif 2018.

Les Membres du Conseil, après avoir pris connaissance du projet programme voirie 2018 et des chiffrages obtenus, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décident de confier les travaux du programme 2018 à l'Entreprise COLAS Centre Ouest pour un total hors taxes de 40 509,00€ (dont 11 136,00€ hors taxes pour les travaux d'entretien et 29 373,00€ hors taxes pour les travaux neufs),
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer les devis correspondants, les crédits nécessaires figurant au budget primitif 2018.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
le 25 avril 2018
Et de l'affichage le 25 avril 2018

21-REHABILITATION DE L'ANCIEN THEATRE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre chargé d'accompagner la Commune pour les travaux de réhabilitation du théâtre et que seules deux propositions sont parvenues en Mairie.

Les Membres du Conseil, après avoir détaillé les propositions, entendu l'exposé du Maire et échangé sur les travaux nécessaires à entreprendre, à l'unanimité :

- ↳ Décident de retenir l'offre remise par CAU-Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme à Selles sur Cher pour un montant hors taxes de 11 500€, soit un taux de rémunération de 9% sur la base d'un coût d'objectif estimé à 127 800€ hors taxes, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet,
- ↳ Précisent que cette mission de base (loi MOP) comprend les éléments suivants : esquisse-permis de construire, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, projet, assistance au contrat de travaux, visa, direction exécution des travaux, assistance à la réception des ouvrages,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer le marché d'ingénierie avec CAU-Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme à Selles sur Cher pour les montants ci-dessus précisés, à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette mission.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 avril 2018
Et de l'affichage le 25 avril 2018

22-REHABILITATION DE L'ANCIEN THEATRE : DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Madame le Maire indique que les travaux de l'ancien théâtre nécessite le dépôt d'un permis de construire du fait de l'adjonction d'une zone accueil par aménagement d'un espace couvert sur une partie de la cour et demande aux Membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ce document.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorisent Madame le Maire à déposer le permis de construire nécessaire aux travaux de réhabilitation du théâtre.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 avril 2018
Et de l'affichage le 25 avril 2018

23-REHABILITATION DE L'ANCIEN THEATRE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire indique que la réglementation implique le lancement d'une consultation avant exécution des travaux de réhabilitation de l'ancien théâtre et demande aux Membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer la procédure.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorisent Madame le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à signer tous documents relatifs au projet.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 avril 2018
Et de l'affichage le 25 avril 2018

24-COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AMASSE

Madame le Maire expose à l'Assemblée que lors de la séance communautaire du 15 décembre 2017, le Conseil de la Communauté Val de Cher-Controis a entériné le projet de statuts communautaires applicables au 1er janvier 2018 permettant d'exercer ses compétences sur l'ensemble des 37 communes formant le nouveau territoire.

En application de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, ces statuts intègrent la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dite GEMAPI, compétence obligatoire au 1er janvier 2018.

Or, plusieurs syndicats de rivières ont fait évoluer leur structure afin de pouvoir porter cette compétence, c'est le cas des syndicats de l'Amasse 37 et la Masse 41, qui, en accord avec les EPCI concernés (Val d'Amboise, Val de Cher Controis et Agglopolys), ont souhaité fusionner afin de créer un syndicat de bassin versant unique sur le bassin de l'Amasse.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Val de Cher Controis a approuvé la création de ce nouveau syndicat et ses statuts.

ARTICLE 5 : COMPETENCES FACULTATIVES

Ajout : C6 - Autres actions en faveur de l'environnement

La Communauté de communes s'engage dans les actions exercées par les Syndicats mixtes pour les compétences qui ne relèvent pas de la GEMAPI visées à l'article L211-7 du code de l'environnement, pour la partie de son périmètre correspondant aux communes situées sur le bassin versant. Les compétences transférées aux syndicats mixtes seront définies par une délibération du conseil communautaire. "

L'adhésion de la Communauté aux Syndicats mixtes concernés et la modification des statuts prendront effet à la date de l'arrêté préfectoral correspondant.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-41-3 relatif à la fusion des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral N° 41-2016-12-19-004 du 19 décembre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des Communauté de Communes de Val de Cher-Controis et Cher à la Loire,

Vu la délibération communautaire du 26 juin 2017 portant modification des statuts décidant de l'ajout notamment de la compétence GEMAPI,

Vu l'arrêté préfectoral N° 41-2017-11-17-008 du 17 novembre 2017 portant modification de l'article 5 des statuts de la Communauté,

Vu la délibération communautaire du 15 décembre 2017 approuvant l'adhésion et les statuts au syndicat mixte du bassin de l'Amasse ;

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher Controis au Syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
25 avril 2018
Et de l'affichage le 25 avril 2018

INFORMATIONS DIVERSES

➤ SIVOS

Une réunion extraordinaire du SIVOS se tiendra le mercredi 25 avril à Pouillé, pour examiner et délibérer sur différents points importants.

➤ Terrain route de Saint Aignan

Monsieur COUTON indique que des motos ont pénétré sur le terrain ce week-end après avoir vraisemblablement sectionné le grillage. Madame le Maire indique que ce terrain, non encore ouvert au public, est réservé aux véhicules 2 roues non motorisés. Une recherche sera entreprise auprès des riverains pour tenter de connaître l'identité des auteurs des dégradations.

➤ Terrain rue de la Taille

La date de signature de l'acte d'achat est fixée au 4 mai

➤ PLUi

Comme déjà évoqué, la Communauté de Communes Val de Cher-Controis a passé un avenant avec le bureau d'étude G2C afin de permettre une série de réunions bilatérales avec les Communes. Ces réunions se dérouleront en juillet et il convient de se positionner sur les

créneaux proposés. Les Membres du Conseil retiennent deux dates possibles (mercredi 4 juillet et mardi 10 juillet) qui seront soumises au secrétariat de la Communauté pour validation. Une confirmation de la date retenue sera envoyée par mail à l'ensemble du Conseil.

➤ Fixation réunions commissions

Commission culture : mercredi 2 mai à 18h15 en mairie,

Commission aménagement de l'espace-environnement : lundi 30 avril à 9h00 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Ollé" at the top and "Maire" at the bottom, with a star in the center. The signature is written in a cursive style.

Annick GOINEAU